



■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 16 mai 2022
Séance du 2 mai 2022

11 Ressources Humaines - créations et suppressions d'emplois permanents et mise à jour du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, Mme HAMADOUCHE, MM N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM ZAHRAOUI, EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme SAKHO

Pouvoir à :

Mme TALL

Mme SOW

Pouvoir à :

M. AÏT MESSAOUD

Mme SENET

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Mme JACQUEMART

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, M. NACHITE **4**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **35**
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : **0**

■ **Date de la convocation : 10/05/2022**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Sophie LEHNER, maire-adjointe, expose :

Afin d'adapter les ressources et compétences aux besoins des services, il est proposé aux membres du conseil municipal d'actualiser le tableau des effectifs. En cas de recherche infructueuse de candidats fonctionnaires, la collectivité se réserve le droit de recruter des agents contractuels au vu de l'application du Code Général de la Fonction Publique.

I. Créations (dans le cadre d'emplois) :

Il convient de créer les postes ci-dessous pour les motifs suivants :

- Remplacements des agents ayant quitté la collectivité (recrutements sur un grade différent que celui détenu par l'agent ayant quitté la Collectivité),
- Créations de postes.

SERVICE	ADAPTATION DU POSTE AU GRADE DE L'AGENT RECRUTÉ (DANS LE CAS DE REMPLACEMENTS)	CREATION
Pôle SCHS		
Adjoints techniques territoriaux		1
Pôle démocratie et citoyenneté		
Attachés territoriaux		2
Adjoints administratifs territoriaux		1
Direction Générale des Services		
Attachés territoriaux		1
Pôle Education		
Attachés territoriaux	1	
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	1	



Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	1	
Adjointes techniques territoriaux	2	
Pôle Vie de la Cité - Affaires domaniales et juridiques		
Attachés territoriaux		1
Pôle Vie de la Cité - DRH		
Adjointes administratives territoriaux	5	1
Rédacteurs territoriaux	4	1
Pôle culture		
Adjointes administratives territoriaux	2	
Rédacteur	1	
DGST		
Adjointes administratives territoriaux	1	
Ingénieurs territoriaux		1
Techniciens territoriaux	1	
Agents de maîtrise territoriaux	2	
Adjointes techniques territoriaux	2	
Adjointes techniques territoriaux à temps non complet 15H00	4	
TOTAL	27	9

II. Créations (dans le grade) :

Il convient de créer les postes ci-dessous pour les motifs suivants :

- Réussites aux concours,
- Stagiairisations,
- Intégrations directes.

GRADE	CREATION
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint territorial d'animation	2
TOTAL	4

III. Suppressions de postes (dans le grade) :

Il convient de supprimer les postes ci-dessous pour les motifs suivants :

- Départs d'agents (mobilité, mutation, fin de contrat, retraite...),
- Suppressions des grades non occupés suite au recrutement d'agents (car créations de postes au cadre d'emploi),
- Promotions des agents (avancements de grades ou promotions internes).

GRADE	SUPPRESSION
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet	1
Agent de maîtrise à temps complet	1
Agent de maîtrise principal à temps complet	1
Rédacteur à temps complet	1
Adjoint administratif territorial	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Rédacteur à temps complet	1
Adjoint technique à temps complet	1
Adjoint technique à temps non complet 15H00	4
TOTAL	14

IV. Créations et suppressions de postes suite à la modification du temps de travail :

Suite à l'ajustement du temps de travail des agents, il convient de créer et de supprimer les postes suivants :



GRADE	CREATION	SUPPRESSION
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (21H00)		1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (25H00)	1	
Adjoint technique territorial à temps non complet (23H00)		1
Adjoint technique territorial à temps complet	1	
Adjoint technique territorial à temps non complet (15H00)		9
Adjoint technique territorial à temps non complet (25H00)	9	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (30H00)		1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (20H00)		1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (25H00)	1	
Adjoint territorial d'animation à temps non complet (17H30)		1
Adjoint territorial d'animation à temps non complet (23H30)	1	
TOTAL	14	14

V. Possibilité de recruter des agents contractuels au titre de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique :

Pour les emplois listés ci-dessous, en l'absence de candidature satisfaisante de fonctionnaire, le conseil municipal approuve la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public, sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, l'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- a) Emploi de **Juriste** dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A pour exercer les missions suivantes au sein du Service des affaires domaniales et juridiques :
- Conseiller les élus et les services,
 - Apporter une expertise juridique dans les domaines variés du droit,
 - Contrôler les actes juridiques de la collectivité dont expertise et/ou rédaction des actes, des contrats complexes, des mémoires, des courriers, gestion des contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes,
 - Assurer la gestion des dossiers et procédures liées aux affaires domaniales et gestion des dossiers des assurances.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial. L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- b) Emploi de **Chargé de développement social et gestion urbaine de proximité** dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la catégorie A pour exercer les missions suivantes au sein du Pôle démocratie et citoyenneté :
- Mettre en œuvre les actions de concertation/communication et de mémoire de quartier inscrites dans la convention ANRU,
 - Coordonner les actions de développement social local (gestion urbaine de proximité, gestion temporaire des emprises),
 - Créer, développe et fait vivre le ou les réseaux de partenaires sur le quartier, dans un objectif de prévention sociale et de développement des liens sociaux,
 - Impulser des réseaux constitués d'habitants et/ou de partenaires institutionnels et associatifs, animer les groupes de travail qui en sont issus, créer des outils de suivi et met en place le cadre partenarial contractuel si besoin (conventions, chartes),
 - Contribuer à l'animation du quartier et soutenir les initiatives locales,



- Produire une expertise territoriale de proximité : participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du volet développement social du NPNRU par la production de savoirs et d'analyses sociologiques, démographiques, territoriaux, proposer et mettre à jour des outils de veille territoriale et être un relais du quartier pour les questions liées à la gestion urbaine de proximité,
- Animer la Maison du projet.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial. L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- c) Emploi d'**Ingénieur coordonnateur opérationnel** dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux relevant de la catégorie A pour exercer les missions suivantes au sein de la DGST :
- Assurer la coordination et mise en œuvre des programmes de travaux (voiries, espaces verts, équipements),
 - Assurer l'interface technique avec les maîtres d'œuvre et les partenaires,
 - Assurer l'élaboration et le suivi des calendriers d'exécution des chantiers,
 - Assurer l'élaboration des dossiers marchés et réceptions des travaux,
 - Assurer l'identification des contraintes des sites à aménager (réseaux, état environnemental, etc.),
 - Assurer le lien privilégié avec la communauté d'agglomération sur la question de la gestion des déchets et des réseaux d'eau et assainissement,
 - Assurer le suivi administratif et financier des opérations de voirie/espaces publics/équipements en lien avec le responsable de suivi administratif et financier.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial. L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

- d) Emploi de **Chargé de mission pôle démocratie et citoyenneté** dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A pour exercer les missions suivantes au sein du Pôle démocratie et citoyenneté :
- Coordonner les projets transversaux au sein du pôle,
 - Participer à la conception, au développement et à l'animation du projet international de la Ville,
 - Mettre en œuvre la politique municipale de soutien aux associations, seconder la directrice de pôle sur la coordination des activités du service,
 - Participer et collaborer à la mise en œuvre du programme de transition écologique de la ville en lien avec le chargé de mission transition écologique et numérique,

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial. L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- e) Emploi d'**Assistante de direction** dans le grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C pour exercer les missions suivantes au sein du Cabinet :
- Accueil physique et téléphonique du public en l'absence de l'agent d'accueil,
 - Orienter, renseigner le public et représenter l'image de la ville et du secrétariat du maire et des élus auprès des visiteurs,
 - Suivi des interventions du Maire et des élus, mise en place et bilan,
 - Suivi du partenariat avec le CCAS/Service Logement.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

- f) Emploi de **Chargé du pilotage budgétaire, du reporting et de la gestion du SIRH** dans le grade d'attaché relevant de la catégorie A pour exercer les missions suivantes au sein de la Direction des Ressources Humaines :
- Piloter le budget RH de la collectivité,
 - Proposer et répondre aux demandes des services en matière de reporting,
 - Développer et actualiser le SIRH,
 - Piloter, en lien avec les services de la DRH, l'établissement du rapport social unique,
 - Participer aux grands chantiers RH et aux projets structurants,
 - Assurer des missions annexes.



Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial. L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

- g) Emploi de **Chef du service restauration** dans le grade de technicien territorial relevant de la catégorie B pour exercer les missions suivantes au sein du Pôle éducation :
- Encadrer une équipe répartie sur les différents sites du territoire communal,
 - Organiser les plannings des équipes dans le respect des règles RH en vigueur au sein de la collectivité,
 - Piloter l'activité et assurer la bonne tenue du budget correspondant,
 - Assurer le suivi de la gestion déléguée de production des repas, de la livraison et de la distribution des repas dans le respect des réglementations en matière sanitaire et nutritionnelle,
 - Elaborer les cahiers des charges et assurer le lien et le suivi des prestataires,
 - Participer et accompagner la mise en œuvre des projets éducatifs définis par la collectivité (réduction et tri des déchets, production de compost, sensibilisation au développement durable, ateliers diététiques),
 - Participer à l'amélioration du service rendu notamment par la confection de menus respectant la mise en œuvre de la loi EGALIM (introduction de produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts, menus végétariens, lutte contre le gaspillage alimentaire, maîtrise des coûts),
 - Veiller au bon état de fonctionnement des locaux et des équipements et vous garantissez la sécurité sanitaire des lieux de restauration scolaires et des structures petite enfance au regard des exigences définies par la DDPP.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de technicien territorial. L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

- h) Emploi de **Responsable adjoint(e) de structure d'accueil petite enfance** dans le grade d'éducateur territorial de jeunes enfants relevant de la catégorie A pour exercer les missions suivantes au sein de la Direction de la Petite enfance :
- Accueil, orientation et coordination de la relation aux familles ou substituts parentaux,
 - Contrôle des soins et de la surveillance médicale,
 - Suivi du projet d'établissement et des projets d'activité socio-éducatives,
 - Veille juridique, sanitaire et sociale,
 - Encadrement des équipes de travail,
 - Participation au recrutement et à la formation des personnels,
 - Organisation et animation d'activités pour les enfants.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial de jeunes enfants. L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

- i) Trois Emplois de **Maître-nageur** dans le grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives relevant de la catégorie B pour exercer les missions suivantes au sein de la Direction des Sports - service Piscine :
- Enseigner la natation à différents publics,
 - Pratiquer des cours d'aquagym,
 - Assurer la surveillance et le sauvetage des différents usagers,
 - Accueillir, orienter et renseigner le public.

Les rémunérations seront calculées par référence à la grille indiciaire du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives. Les agents pourront par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 2 mai 2022,
 Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35 Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 2

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Article 2 : de créer les postes suivants au cadre d'emplois :

- 5 postes appartenant au cadre d'emplois d'attaché territorial à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois d'ingénieur territorial à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet ;
- 6 postes appartenant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet ;
- 2 postes appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux à temps complet ;
- 10 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;
- 5 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;
- 4 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à temps non complet 15H00 ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles à temps complet.

Article 3 : de créer les postes suivants au grade :

- 1 poste appartenant au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 2 postes appartenant au grade d'adjoint territorial d'animation à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 23H30 ;
- 2 postes appartenant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 25H00 ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint technique à temps complet ;
- 9 postes appartenant au grade d'adjoint technique à temps non complet 25H00.

Article 4 : de supprimer les postes suivants au grade :

- 1 poste appartenant au grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet ;
- 2 postes appartenant au grade de rédacteur à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'agent de maîtrise principal à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'agent de maîtrise à temps complet ;
- 2 postes appartenant au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint administratif à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint technique à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet 17H30 ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 21H00 ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint technique à temps non complet 23H00 ;
- 13 postes appartenant au grade d'adjoint technique à temps non complet 15H00 ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 30H00 ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 20H00.



Article 5 : d'approuver la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public en l'absence de candidature satisfaisante de fonctionnaire, sur la base de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, l'agent contractuel sera alors recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse en respectant la procédure de recrutement mentionnée ci-dessus. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. L'agent pourra par ailleurs bénéficier du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afférent au cadre d'emplois d'accueil.

Ces recrutements, en vertu de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, concernent les emplois suivants :

- Juriste (dans le grade d'attaché territorial) ;
- Ingénieur coordonnateur opérationnel (dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux) ;
- Chargé de développement social et gestion urbaine de proximité (dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux) ;
- Chargé de mission pôle démocratie et citoyenneté (dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux) ;
- Assistante de direction (dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux) ;
- Chargé du pilotage budgétaire, du reporting et de la gestion du SIRH (cadre d'emplois des attachés territoriaux) ;
- Chef du service restauration (cadre d'emplois des techniciens territoriaux) ;
- Responsable adjointe de structure d'accueil petite enfance (cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants) ;
- Trois maîtres-nageurs (cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives).

Article 6 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **17 MAI 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
 après dépôt en sous-préfecture le **19 MAI 2022**
 et publication ou notification le **19 MAI 2022**
 affiché le **17 MAI 2022**
 CREIL, le **19 MAI 2022**

Maire de Creil
 Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
 La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le 17/05/2022



ID : 060-216001743-20220516-DLRG220516011-DE